

■ **Brossard Pierre-Alain**, à Cortébert, achat, vente et pose de produits VELUX, raison individuelle (FOSC no 98 du 22. 05. 1995, p. 2849) . Par jugement du 19.08.2002, le Président 3 de l'Arrondissement judiciaire I Courtelary-Moutier-La Neuveville a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 2493 du 23.09.2002
(00659994 / CH-073.1.010.502-0)